



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260320-2026_03_026-DE

REUNION DU 20 MARS 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 23
représentés : 0

votants : 23

Date de convocation : 17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Étaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magalie ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent : néant

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : M. LEYET Léo.

2026-03-026 – ELECTION DU MAIRE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

À la suite des élections municipales du 15 mars dernier, et vu les articles L 2121-7, 2122-8, 2122-9, et 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints.

Il est rappelé les résultats constatés au procès-verbal des élections :

- Nombre d'électeurs inscrits : 2 682
- Nombre de votants : 1400
- Suffrages exprimés : 1282

Liste : « Ensemble, construisons l'avenir de Louvigné » : 1282 suffrages - 23 élus

La parole et la présidence sont données à Monsieur Jean-Pierre GUERIN, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, pour l'élection du Maire. Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux suivants pour siéger :

LECHEVALIER Arnaud
NOËL Marie-Laure
RAULT Pierre-Antoine
GUILLOUX Christèle
LEYET Léo
BADICHE MANCEL Karine
DELAMARE Fabien
GUILLOUX Patricia
MOREL Sylvain
KERGOAT Morgane
FADIER Thierry
NICOLAS Aline
GUERIN Jean-Pierre

BRUMANT Magalie
ROUSSEL Frédéric
BONTEMPS Anne-Claire
PREAUX Damien
AUSSANT Angélique
LEBANSAIS Rémy
BODIN Marie-Eve
CHAUVEL Benoît
LECHEVALIER Nathalie
GUERIN Fabrice

Sont absents : Néant

Ont donné pouvoir : Néant

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Monsieur Léo LEYET, le plus jeune des membres du Conseil Municipal, pour assurer ces fonctions.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Pierre GUERIN, doyen de l'assemblée rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme BONTEMPS Anne-Claire et M. LEBANSAIS Remy acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN propose la candidature de Monsieur Arnaud LECHEVALIER au nom du groupe « **Ensemble, construisons l'avenir de Louvigné** ».

Monsieur Jean-Pierre GUERIN enregistre la candidature de Monsieur Arnaud LECHEVALIER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN proclame les résultats :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur Arnaud LECHEVALIER : 23 voix.

Monsieur Arnaud LECHEVALIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

A l'issue de la proclamation du résultat, Monsieur le Maire s'adresse à l'assemblée :

« Mes chers collègues,

Je suis très heureux d'être là ce soir pour ce moment important de la vie de notre commune.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du précédent conseil municipal pour leur engagement et leur travail accompli ces dernières années.

Je veux également vous féliciter toutes et tous pour votre élection. S'engager pour sa commune, surtout en soirée après des journées bien remplies, est un choix fort qui mérite d'être salué.

Nous nous sommes engagés ensemble pour l'avenir de Louvigné, et c'est maintenant que le travail commence.

Nous formons aujourd'hui une équipe. Une équipe qui devra travailler dans le respect, l'écoute et la confiance, au service de tous nos habitants.

Je suis convaincu que c'est par notre engagement collectif que nous réussirons.

Alors, dès ce soir, mettons-nous au travail ensemble pour construire l'avenir de Louvigné ».

Monsieur OGER adresse ses remerciements aux membres du conseil municipal sortant, ainsi que ses félicitations et ses encouragements aux membres du nouveau conseil, en particulier à celles et ceux qui viennent d'y entrer. Il conclut son intervention par une citation d'un proverbe maori : *« Tourne-toi vers le soleil et l'ombre sera derrière toi. »*



Fait et délibéré, le 20 mars 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 035-213501620-20260320-2026_03_026-DE